



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**FÊTE DE LA MUSIQUE 2022**

Rouen, le 20 juin 2022

Sécurité publique

À l'occasion de la fête de la musique et afin de garantir la sécurité de tous lors des animations prévues durant les festivités du vendredi 21 juin, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a pris trois arrêtés dans le département :

- Interdiction temporaire de la consommation ou de la détention sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcooliques et alcoolisées dans le département de la Seine-Maritime du mardi 21 juin 2022 (12h00) au mercredi 22 juin 2022 (10h);
- La vente et l'utilisation des artifices dits de divertissement dans le département de la Seine-Maritime sont interdites du lundi 20 juin 2022 (19h00) jusqu'au mercredi 22 juin 2022 (20h00);
- Interdiction de transport ostensible et d'utilisation sur la voie publique de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.), du lundi 20 juin 2022 (19h00) au mercredi 22 juin 2022 (20h00).

Par ailleurs, dans un objectif partagé de prévention, des échanges et réunions préparatoires ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales accueillant des manifestations ou évènements afin de faire le point sur les différents dispositifs de sécurité ainsi que sur le rôle et la responsabilité des organisateurs.

Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, salue les policiers et gendarmes qui seront engagés demain soir dans le cadre de dispositifs renforcés, ainsi que les policiers municipaux et les agents de sécurité qui concourront, chacun au titre de leurs missions et compétences, au fait que les Seinomarins puissent se divertir en toute sécurité.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex